

TABLES DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE
REFERENCE : PILIER 3 ET RECOMMANDATIONS DE
L'EDTF

INFORMATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2014



TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT PILIER 3

Publications requises dans la CRD	Référence*
Périmètre de consolidation	
(a) Nom de l'entité consolidante	(a) p. 448
(b) Différences entre le périmètre de consolidation prudentiel et comptable, description brève des entités consolidées	(b) Descriptions synthétiques des filiales: note 46 aux états financiers;
(i) par intégration globale;	Différences de périmètre: Chapitre 4, tableaux 1 à 3
(ii) par intégration proportionnelle;	(i) et (ii) Chapitre 4, section 3, tableau 1.
(iii) déduites des fonds propres; ou	(iii) sociétés déduites: sociétés d'assurance: chapitre 4, section 3, tableau 6, sociétés mises en équivalence: chapitre 4, section 3, tableau 1
(iv) ni consolidées, ni déduites;	(iv) Autres filiales exclues: chapitre 4, section 3, tableau 3
(c) difficultés potentielles (juridiques ou pratiques) nuisant au rapatriement rapide des fonds propres	(c) (d) (e) Informations non publiées pour des raisons de confidentialité.
ou autres engagements de la maison-mère envers ses filiales;	
(d) le montant global de l'écart et le détail des noms des filiales non consolidées pour lesquelles les fonds propres sont inférieurs au minimum requis; et	
(e) si applicable, les raisons du recours au dispositif prévu aux articles 69 et 70.	
Fonds propres	
(a) Information synthétique sur la composition des fonds propres.	L'ensemble de l'information figure dans le chapitre 4, section 3 du présent document de référence, page 140.
(b) Rapprochement des fonds propres comptables et prudentiels.	(a) description et tableaux pages 142 et suivantes
(c) Montant total des fonds propres additionnels.	(b) tableau 6
(d) déductions.	(c) tableaux 4 et 5
(e) montant total des fonds propres éligibles.	(d) tableaux 6 et 8
	(e) tableaux 4,5, 6 et précisions sur les émissions Tier 2 disponibles dans la note 16 aux états financiers de la société mère, page 406, note 28 page 344.
Titrisations	
(a) Description des activités du Groupe en matière de titrisation.	Toutes les informations requises figurent dans le chapitre 4, section 5, p. 161 et s. sauf exceptions ci-dessous
(b) La nature des autres risques associés aux opérations de titrisation (liquidité...).	
(c) Risques liés à la séniorité des tranches détenues et aux processus de re-titrisation.	
(d) Rôles de l'institution dans le processus de titrisation.	
(e) Informations complémentaires relatives au (d).	
(f) Description des processus de pilotage des risques de crédit et de marché.	(f) (g) risques de crédit et de marché suivis conformément aux règles et procédures du Groupe (Cf. chapitre 4, sections 4 et 6 respectivement p. 151 et 174).
(g) Principes de couverture des portefeuilles.	
(h) Mode de détermination des encours pondérés.	
(i) Types de véhicules utilisés pour les titrisations.	
(j) méthodes comptables.	
(k) recours à des agences de notation.	
(l) Description des modèles IAA.	
(m) Explications qualitatives.	
(n) Séparément pour les portefeuilles bancaire et de négociation, information par type d'exposition:	(n) (iv) Non applicable.
(i) montant total des encours titrisés (titrisation traditionnelles et synthétiques) et titrisations pour lesquelles le Groupe est sponsor;	
(ii) positions conservées au bilan et engagements hors bilan;	
(iii) montant global des encours en attente de titrisation;	
(iv) informations relatives aux titrisations soumises à amortissement anticipé;	
(v) titrisations déduites des fonds propres ou pondérées à 1 250 %;	
(vi) résumé de l'activité de titrisation de l'année écoulée.	
(o) Séparément pour les activités bancaires et de négociation:	
(i) montant global des encours de titrisation conservés ou acquis et besoins en capital associés;	
(ii) montants des re-titrisations et classification selon la qualité des contreparties.	
(p) Information sur les encours présentant des arriérés de paiement.	
(q) Pour le portefeuille de négociation, totale des expositions titrisées soumises à exigences en fonds propres au titre du risque de marché, répartis entre titrisations synthétiques et traditionnelles par type d'exposition.	

* Les références renvoient aux sections concernées du présent Document de référence. Sauf disposition contraire, les renvois aux notes aux états financiers concernent les états financiers consolidés du Groupe.

Rémunération

Le rapport complet sur les rémunérations sera publié avec la première actualisation du Document de référence.
Les informations concernant le comité des rémunérations et les principes généraux régissant le lien entre risque et rémunération figurent respectivement p. 79 et 110.

Risque de marché

- (a) Par portefeuille :
- (i) caractéristiques des modèles ;
 - (ii) pour les charges en capital en modèle interne, conformément aux points 5a et 5l de l'annexe 5 de la Directive 2006/49/EC, description des méthodologies utilisées et des risques mesurés, notamment l'approche retenue par la banque pour déterminer les horizons de liquidité et les méthodologies utilisées pour réaliser une mesure du capital respectant les normes de robustesse requises, ainsi que les approches utilisées dans la valorisation du modèle ;
 - (iii) description des méthodes de stress tests ;
 - (iv) description des méthodes de backtesting et validation des modèles.
- (b) Le périmètre de revue par l'autorité de supervision.
- (c) Une description des mesures prises et méthodologies appliquées conformément aux exigences exposées en partie B de l'annexe VII de la Directive 2006/49/EC.
- (d) Niveaux minimum, maximum, moyen et en fin de période de la VaR, de la VaR stressée, de l'IRC et de la CRM.
- (e) L'horizon de liquidité moyen utilisé en modèle interne pour chaque sous portefeuille couvert, en accord avec les points 5a et 5l de l'Annexe V de la Directive 2006/49/EC.
- (f) Comparaison entre VAR et résultat quotidien.

L'ensemble des informations requises figure dans la section 6 du chapitre 4 du présent Document de référence, page 174 et suivantes, sauf mention contraire ci-dessous.
Les éléments suivants ne sont pas détaillés dans ce chapitre :

- La ventilation des charges en capital en modèle interne par facteur de risque (la décomposition de la VaR par facteur de risque avant effet de compensation étant toutefois fournie) ;
- Les descriptions par portefeuille des méthodologies utilisées dans i) les modèles internes, ii) les stress tests, et iii) le backtesting, dans la mesure où les principes généraux de ces modèles, qui s'appliquent à l'ensemble des classes d'actifs et aux sous portefeuilles considérés, sont déjà décrits de manière globale.

Approche IRB

Les informations détaillées concernant l'approche IRB seront publiées au cours du mois de mars, et incluses dans la première actualisation du Document de référence. Les informations synthétisant la démarche relative aux risques de crédit figurent dans le Chapitre 4, section 4 du présent Document de référence.

Risque lié aux actions

- c) pour les établissements de crédit qui calculent les montants de leurs expositions pondérés conformément aux articles 84 à 89, 8 % du montant des expositions pondéré pour chacune des catégories d'expositions prévues à l'article 86. Pour la catégorie des expositions à l'égard de la clientèle de détail, cette exigence s'applique à chacune des catégories d'expositions auxquelles les différentes corrélations prévues à l'annexe VII, partie 1, points 10 à 13, correspondent.
Pour la catégorie des expositions sur actions, cette exigence s'applique :
- i) à chacune des approches prévues à l'annexe VII, partie 1, points 17 à 26 ;
 - ii) aux expositions sur actions cotées, aux expositions sur capital investissement appartenant à un portefeuille suffisamment diversifié, et aux autres expositions ;
 - iii) aux expositions faisant l'objet d'un régime prudentiel transitoire en matière d'exigences de fonds propres ; et
 - iv) aux expositions faisant l'objet d'une clause de maintien des acquis en matière d'exigences de fonds propres ;
- d) les exigences minimales de fonds propres calculées conformément à l'article 75, points b) et c) ; et
- e) les exigences minimales de fonds propres calculées conformément aux articles 103 à 105, celles-ci étant publiées séparément.

Informations disponible dans le Chapitre 4 - Autres risques – risques liés aux actions, p. 205.

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES RECOMMANDATIONS DE L'ENHANCED DISCLOSURE TASK FORCE

Recommandation	Détails	Page
Définition des principaux termes utilisés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise à disposition d'un glossaire des principaux termes utilisés ■ Définitions en tant que de besoin dans les chapitres concernés 	477
Définition des risques et perspectives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chiffres clés ■ Typologie des risques ■ Facteurs de risques ■ Évolutions récentes et perspectives 	124-125 126 127 6 ; 57
Définition des évolutions réglementaires et nouveaux ratios de référence	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ratio de capital Bâle 3 non phasé ■ Surchage SIFI ■ Ratio de levier ■ LCR ■ NSFR 	149 150 150 ; 6 193-194 193-194
Gouvernance des risques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principes de gouvernance du Groupe (schéma de synthèse) ■ Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise ■ Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques ■ Principes de pilotage des risques (schéma de synthèse) ■ Risque de crédit ■ Risque de marché ■ Risque opérationnel 	60 71 107 135 151 174 181
Culture risques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation et gouvernance du dispositif de gestion des risques ■ Le programme « Enterprise Risk Management » 	135 137
Chiffres clés des métiers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chiffres clés Groupe ■ Description des métiers ■ Chiffres clés des risques 	5 9 124-125
Dispositif de stress-tests	<ul style="list-style-type: none"> ■ Description générale ■ Stress-tests de crédit ■ Stress tests des risques de marché 	138 152 178
Exigences de capital	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exigences de fonds propres par type de risque 	147
Rapprochement des données comptables et prudentielles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapprochement du bilan comptable et du bilan prudentiel ■ Rapprochement du capital comptable et du capital prudentiel 	141 145
Évolution du capital prudentiel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Graphique rapprochement du capital ■ Tableau 	52 146
Information sur les mouvements du capital prudentiel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Commentaire qualitatif, complétant les tableaux détaillés 	149
Répartition des encours pondérés par métier	<ul style="list-style-type: none"> ■ Graphique ■ Informations complémentaires dans les analyses par type de risque (crédit, marché, opérationnel, etc.) 	125
Tableau des RWA par méthode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> ■ Encours pondérés du Groupe 	147
Tableau des risques de crédit par portefeuille bâlois	<ul style="list-style-type: none"> ■ Information publiée dans la première actualisation du Document de référence 2014 	-
Analyse des mouvements des RWA et besoins en fonds propre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tableau risques de crédit (synthèse) ■ Tableau risques de marché (synthèse) ■ Tableau risques de marché (VAR par type de risque et évolution des exigences en fonds propres) 	147-148 147-148 177 ; 180
Back testing	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de crédit ■ Risques de marché 	156 175
Réserve de liquidité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Commentaire qualitatif et quantitatif ■ Note méthodologique 	193 44
Refinancement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Financements collatéralisés (hors pensions livrées et prêts / emprunts de titres) 	193

Recommandation	Détails	Page
Bilan par échéances contractuelles	■ Passif et hors bilan : note 32 aux états financiers consolidés	350
	■ Bilan	195-196
Stratégie de refinancement	■ Situation d'endettement du Groupe, politique d'endettement	52-53
	■ Stratégie de refinancement	191-192
Analyse de la VAR		175-177
Principes de modélisation des risques de marché	■ Organisation et gouvernance	174
	■ Méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques	175
	■ VAR et contrôle de la VAR	175-177
	■ Stress-tests, scénarii et résultats	178-179
Structure du portefeuille de crédit	■ Chiffres clés	157
	■ Structure du portefeuille <i>Des détails supplémentaires seront apportés au cours du mois de mars 2014 et incorporés dans la première actualisation du Document de référence</i>	157-159
Politique de dépréciation	■ Note 1 aux États financiers consolidés	282
Provisions et dépréciations de crédit	■ Politique de crédit	151-153
	■ Données quantitatives	159-160
Mouvements de provisions et dépréciations	■ États financiers consolidés, note 23	336
Informations relatives aux sûretés et mesures de réduction des risques de contrepartie	■ Couverture des risques de crédit : garanties et collatéraux, dérivés de crédit, mesures d'atténuation du risque, assurances crédit	154-155
Autres risques	■ Description : typologie des risques	126
	■ Pilotage (synthèse)	135
	■ Risques opérationnels	181
	■ Risques structurels de taux et de change	186
	■ Risque de non-conformité, de réputation, risques juridiques	197
	■ Risques liés aux actions	205
	■ Risques stratégiques	207
	■ Risques liés à l'activité	207
	■ Risques liés aux activités d'assurance	351
■ Risques environnementaux et sociaux	215	
Analyse des pertes liées au risque opérationnel	■ Données quantitatives	184
	■ Risques et litiges	202